



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

Délibération n°DL2020_027 : Adoption du compte administratif 2019 de la régie autonome des transports Sillages

Date de la convocation : 20/02/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Jacques POUPLLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN après la délibération N°32, Claude BLANC après la délibération n°20, Cyril DAUPHOUD après la délibération n°28, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°22, Nicole NUTINI après la délibération n°22, Jacques POUPLLOT après la délibération n°32, Gilles RONDONI après la délibération n°32.

ONT DONNE POUVOIR : Franck BARBEY à Claude MASCARELLI, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT.

Claude BLANC à Joël PASQUELIN à partir de la délibération n°21.

Cyril DAUPHOUD à Valérie DAVID à partir de la délibération n°29, Anne-Marie DUVAL à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°23, Nicole NUTINI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n°23

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Gérard MERO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, André ROATTA, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE		DELIBERATION		
DU 28 FEVRIER 2020		N°DL2020_027		
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA				
FINANCES				
Adoption du compte administratif 2019 de la régie autonome des transports Sillages				
<u>SYNTHESE</u>				
Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2019 de la régie autonome des transports Sillages qui présente les résultats d'exécution suivants :				
	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Résultat de clôture 2019</i>
Investissement	59 535.70		-38 618.49	20 917,21
Fonctionnement	769 836.87		106 645.87	876 482,74
Total	829 372,57		68 027,38	897 399,95

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,

Vu le compte administratif 2019 de la régie à simple autonomie financière des transports Sillages, dont la maquette financière a été adressée en pièce jointe aux conseillers en même temps que leur convocation au conseil de communauté de ce jour,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 26/02/2020 approuvant ce compte administratif 2019,

Le compte administratif de la régie autonome des transports Sillages pour l'exercice 2019 a été arrêté au 31 décembre 2019,

Ce compte administratif se présente en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable Public de Grasse et ses résultats en euros sont les suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice 2019

Exercice 2019	Section Investissement	Section Fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	159 614.27	11 844 276.15
DEPENSES		
Mandats émis	198 232.76	11 737 630.28
Résultat de l'exercice		
Excédent		106 645,87
Déficit	38 618,49	

Résultats d'exécution du budget 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	59 535.70		-38 618.49	20 917,21
Fonctionnement	769 836.87		106 645.87	876 482,74
Total	829 372,57		68 027,38	897 399,95

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président quitte l'assemblée au moment du vote de la présente délibération.

- Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Mireille BANCEL, Jean-Marc DEGIONNI) **décide** :
- **DE DELIBERER** sous la Présidence de Jean-Marc DELIA ;
- **D'ADOPTER** le compte administratif de la régie à simple autonomie financière transports Sillages procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2019 comme présenté ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président afin de mener à bien l'exécution de la présente délibération ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable Public de Grasse.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président





Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes